

Informations de base	
2007/2208(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Stabilisation de l'Afghanistan: les défis à relever par l'UE et la communauté internationale Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises 6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale Zone géographique Afghanistan	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	AFET Affaires étrangères		BRIE André (GUE/NGL)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	DEVE Développement (Commission associée)		SCHRÖDER Jürgen (PPE-DE)
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2870	2008-05-26
	Affaires générales	2839	2007-12-10
	Affaires générales	2864	2008-04-29
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		

10/12/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
29/04/2008	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
26/05/2008	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
24/06/2008	Vote en commission		Résumé
27/06/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0269/2008	
08/07/2008	Décision du Parlement	T6-0337/2008	Résumé
08/07/2008	Résultat du vote au parlement		
08/07/2008	Débat en plénière		
08/07/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2208(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/53530

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.634	05/02/2008	
Avis de la commission	DEVE	PE400.348	10/03/2008	
Amendements déposés en commission		PE404.588	14/05/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0269/2008	27/06/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0337/2008	08/07/2008	Résumé

Stabilisation de l'Afghanistan: les défis à relever par l'UE et la communauté internationale

2007/2208(INI) - 08/07/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a approuvé par 423 voix pour, 74 voix contre et 43 abstentions une résolution sur la stabilisation de l'Afghanistan et les défis pour l'UE et la communauté internationale.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. André **BRIE** (GUE/NGL, DE) au nom de la commission des affaires étrangères (toutefois, en Plénière, le rapporteur a demandé que l'on retire son nom du rapport estimant qu'il n'était pas parvenu à convaincre les députés, que des solutions militaires n'étaient pas viables pour l'Afghanistan).

Le Parlement estime tout d'abord qu'après 30 ans d'occupation soviétique, de combats entre factions moudjahidines et de répression sous le régime taliban, l'Afghanistan a entamé un processus important et difficile de reconstruction. Il salue les efforts consentis depuis 2002 par le peuple afghan pour se redresser même si ce pays a des efforts considérables à faire pour mettre fin au cercle vicieux de la violence et de la pauvreté. En ce qui concerne la violence précisément, la Plénière a vivement condamné l'attentat du 7 juillet 2008 contre l'ambassade d'Inde à Kaboul et a réitéré son point de vue selon lequel c'est avant tout les **relations entre l'Afghanistan et le Pakistan** qui constitue la principale source d'instabilité dans la région. Le Parlement affirme de ce point de vue que la stabilisation de cette zone exige la mise en place d'une politique globale axée sur l'amélioration des relations entre ces deux parties. Il estime toutefois que ces deux pays ont largement besoin de l'appui de la communauté internationale pour améliorer leurs relations bilatérales. Il faut donc soutenir plus fermement les mesures destinées à réduire les tensions entre ces deux pays notamment grâce à un programme de stabilisation et de développement sur le long terme de la région transfrontalière.

Pour reconstruire un Afghanistan durablement stable et démocratique, le Parlement estime qu'il faut aussi mobiliser l'ensemble de la population et de la société civile aux différentes étapes de la reconstruction du pays, notamment au moment des élections. Il faut également lutter fermement contre la corruption, le trafic de drogues et la violence qui mine le développement de l'ensemble de la société afghane.

L'UE, une organisation politique et pas seulement humanitaire : le Parlement constate que l'UE est surtout connue, en Afghanistan, en tant qu'organisation humanitaire. Pour le Parlement, l'Union doit avoir une plus grande influence politique, en renforçant sa visibilité au plan local. De son côté, la communauté internationale doit mieux coordonner ses efforts pour fournir une aide civile efficace et durable. Il faut donc un budget équilibré prévoyant des fonds suffisants pour la reconstruction civile et humanitaire du pays. Dans ce contexte, la Plénière se félicite que la conférence des donateurs du 12 juin 2008 se soit engagée à accorder 21 milliards de dollars supplémentaires avec des mesures pour améliorer l'efficacité de l'aide. Des mesures sont également nécessaires au plan sécuritaire en fournissant l'Afghanistan des troupes de combat supplémentaires dans les zones les plus difficiles indépendamment des réticences nationales, mais aussi pour renforcer d'urgence les efforts de reconstruction civile. À cet égard, le Parlement souligne que l'opération américaine "Liberté immuable" pourrait être perçue comme contre-productive si la pression militaire exercée sur les insurgés ne va pas de pair avec un processus politique renforcé dans lequel les autorités afghanes tendent la main à toutes les composantes de la population qui reconnaissent la Constitution et déposent les armes.

Renforcer la sécurité : des efforts sont nécessaires pour renforcer la lutte contre le terrorisme local et international, l'extrémisme religieux ou ethnique, le séparatisme ethnique et toutes les actions visant à porter atteinte à l'intégrité du territoire et à l'unité de l'Afghanistan. Jugeant la présence de ces troupes indispensable pour garantir l'avenir du pays, le Parlement soutient les efforts consentis par les forces de l'OTAN pour renforcer la sécurité du pays et la lutte contre le terrorisme local et international. Il souligne toutefois que les problèmes de sécurité afghans dépassent en complexité ceux d'une simple guerre contre le terrorisme et nécessitent davantage qu'une solution militaire. Pour le Parlement, **la sécurité et l'état de droit sont deux aspects interdépendants**, même s'il convient qu'il faut conserver une limite claire entre les actions militaires et civiles. Le Parlement considère en particulier que l'opération et le renforcement de l'état de droit est nécessaire pour que les citoyens puissent faire des choix économiques et sociaux sains. Il souligne également l'urgence de développer une approche équilibrée et durable de la réforme du secteur de la sécurité, en établissant une armée et une police nationale professionnelles. Or, force est de constater que le résultat global des efforts de réforme de la police au cours des 5 dernières années a été décevant. Il faut donc que la communauté internationale et la mission de police de l'UE (EUPOL) poursuivent leurs efforts en vue de mettre en place une force de police afghane indépendante, respectueuse des droits de l'homme et de l'État de droit. Dans ce contexte, l'UE devrait accroître considérablement les ressources prévues pour EUPOL, tant en termes de personnel que de financement (le Parlement regrette notamment que cette mission n'ait pas encore été déployée au maximum de ses possibilités et critique sévèrement les États membres qui n'ont pas fourni à EUPOL un personnel suffisant pour lui permettre de se déployer pleinement).

Sécurité et développement : pour le Parlement, les équipes de reconstruction provinciales devraient se concentrer sur des objectifs spécifiques se rapportant à la sécurité, à la formation et au travail avec la police et les militaires afghans, et viser à consolider la position du gouvernement central dans les zones peu sûres. Il faut en outre développer et renforcer la société civile afin de contribuer à une plus large prise de conscience de l'importance des droits de l'homme et de l'égalité des genres ainsi que de la protection des minorités. Afin de surmonter la "culture de la violence" en Afghanistan, les donateurs internationaux devraient appuyer financièrement et techniquement les projets locaux visant la réconciliation.

Renforcer la liberté de parole : tout doit être fait pour libéraliser les médias et la presse. Dans ce contexte, le Parlement juge préoccupant le refus du président Karzai de signer le projet de loi sur les médias. Il demande donc au gouvernement afghan de s'employer à garantir la liberté d'expression effective à tous les citoyens, en commençant par défendre le droit d'utiliser l'internet. Il faut également une loi sur les médias de masse tournée vers l'avenir, soucieuse des valeurs religieuses et culturelles du pays, sans que soit rognée l'indépendance des journalistes. Le Parlement se dit également inquiet du nombre d'agressions contre des journalistes, demandant aux autorités afghanes d'enquêter sérieusement sur ces violations.

Peine de mort : le Parlement s'inquiète du sort réservé à Mme Malalai Joya, membre de la Wolesi Jirga, et de Latif Pedram, deux activistes des droits de l'homme en résidence surveillée. Il demande une fois de plus l'application d'un **moratoire sur la peine de mort** ainsi que des procès équitables pour ceux d'entre eux qui seraient jugés à mort.

Droit des femmes : si le Parlement constate les progrès indiscutables en matière de respect des droits des femmes, il reste préoccupé par les très fortes disparités de droits entre hommes et femmes. Il souligne l'urgence de mesures spécifiques pour protéger les droits des femmes ainsi que la nécessité de débloquer des fonds pour elle (notamment en vue de leur scolarisation).

Réfugiés afghans : le Parlement attire l'attention sur le fait que l'UNHCR a aidé 3,69 millions de réfugiés afghans à rentrer en Afghanistan depuis mars 2002, mais qu'en dépit de ces retours massifs (les plus importants de toute l'histoire), quelque 3,5 millions d'Afghans se trouvent toujours au Pakistan et en Iran. Il s'inquiète que les fonds attribués pour les réfugiés afghans soient moins importants qu'auparavant et souligne que la poursuite d'un programme réussi de rapatriement sera probablement plus onéreux que prévu. Pour le Parlement, le retour sûr et volontaire des réfugiés afghans doit rester une priorité de la communauté internationale. La Plénière insiste en outre pour que l'Union accroisse les crédits destinés à la réintégration des réfugiés.

Trafic de drogue et d'opium : le Parlement s'inquiète de l'ampleur du trafic d'opium en Afghanistan, trafic source de corruption, de déstabilisation des institutions publiques, d'insécurité et d'injustice. Pour le Parlement, la communauté internationale et le gouvernement afghan, se doivent de développer

d'urgence une stratégie à long terme ayant pour but de prévoir un développement rural global de substitution à la culture du pavot. La Plénière invite en outre le gouvernement américain à abandonner sa politique d'éradication des cultures et à ne plus utiliser le « Roundup » (glyphosate) pour les pulvérisations aériennes (substance ayant des répercussions graves pour l'environnement et la santé) dans la mesure où le ciblage des cultivateurs de pavot ne fait qu'alimenter les rancœurs contre les troupes internationales. Le Parlement souligne, par ailleurs, les problèmes sociaux et sanitaires dus à la toxicomanie et les conséquences sociales et économiques, notamment pour les Afghanes (on a recensé en 2005 jusqu'à 920.000 toxicomanes, dont 120.000 femmes). Le Parlement estime pour sa part que le gouvernement afghan est incapable de faire respecter les lois anti-drogue dans ce pays. Il faut donc que la communauté internationale pallie cette lacune en concevant des programmes, actions et campagnes de sensibilisation ciblés sur les femmes et leurs familles.

Enfin, le Parlement rappelle l'initiative du Parlement européen d'aide à l'édification de la démocratie avec les parlements des pays tiers et demande que l'on en fasse usage au bénéfice du renforcement des capacités du Parlement afghan.

Stabilisation de l'Afghanistan: les défis à relever par l'UE et la communauté internationale

2007/2208(INI) - 10/12/2007

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur la **situation en Afghanistan** :

- le Conseil réaffirme tout d'abord que l'UE est résolue à apporter au peuple et au gouvernement afghans un **soutien s'inscrivant dans le long terme**. L'action de l'UE demeure fondée sur les mêmes grands principes: faire en sorte que l'Afghanistan se prenne en main, assume ses responsabilités et maîtrise son propre destin, d'une part, et favoriser la mise en place d'un État afghan démocratique, sûr et viable, d'autre part ;
- le Conseil se félicite des progrès qui ont été accomplis en 2007. L'Afghanistan connaît une croissance économique importante. Les médias sont généralement libres et solides. Des avancées importantes ont été réalisées dans les domaines de la santé et de l'éducation. Des signes d'amélioration ont été observés en ce qui concerne les relations avec les États voisins, notamment le Pakistan. Il salue les initiatives d'ouverture visant à nouer le dialogue avec les Afghans démobilisés et à leur offrir des possibilités de réinsertion dans la société, pour autant qu'ils renoncent à la violence et s'abstiennent de faire partie de quelque réseau terroriste que ce soit ;
- le problème de la **sécurité** continue de mettre concrètement en péril la stabilité en Afghanistan. L'Union soutient pleinement l'action menée par la FIAS (Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan chapeautée par l'OTAN) afin de créer un environnement sûr propice à la reconstruction et au développement et d'aider le gouvernement afghan à lutter contre l'insurrection et ceux qui s'opposent par la violence à un Afghanistan démocratique et vivant dans la paix. Toutefois, l'Afghanistan est toujours confronté à de graves difficultés, notamment en matière de gouvernance, d'État de droit, de corruption et de drogue. L'UE et ses États membres continueront à soutenir le gouvernement afghan dans les efforts qu'il déploie pour faire face à ces difficultés ;
- le Pacte pour l'Afghanistan et la déclaration conjointe intitulée "Engagement en faveur d'un nouveau partenariat entre l'UE et l'Afghanistan" demeurent le cadre global pour l'action de l'UE à l'égard de l'Afghanistan. Le Conseil prend acte des engagements mutuels qui ont été souscrits dans ce cadre, et encourage toutes les parties en présence à les respecter ;
- la **promotion des droits de l'homme** demeure une priorité transversale de l'UE, qui accorde une attention particulière aux droits des femmes et des enfants. L'application de la peine de mort, les conditions de détention des enfants et des femmes emprisonnés et les allégations de recours à la torture figurent au nombre des plus récents sujets de préoccupation. Le Conseil lance un appel pressant aux autorités afghanes pour qu'elles sursoient à toute nouvelle exécution éventuelle et réexaminent la fin du moratoire de fait sur la peine de mort ;
- le Conseil demande au gouvernement afghan de continuer à améliorer la **gouvernance** au niveau national et local et qu'il s'engage de toute urgence à apporter des améliorations majeures en matière de gouvernance, à l'échelon tant central que local ;
- le Conseil rappelle l'importance de renforcer l'engagement de l'UE dans le domaine de l'**État de droit**. Il réaffirme son soutien aux efforts déployés par le gouvernement afghan pour promouvoir et étendre l'État de droit en renforçant la police, les tribunaux, le système pénitentiaire et le système judiciaire au sens large, à l'échelon régional et provincial ;
- le Conseil indique qu'il est déterminé à contribuer d'une manière significative à la réforme de la police, par l'intermédiaire de la mission de police de l'UE. La mission **EUPOL** se déploie actuellement sur tout le territoire et devrait atteindre son effectif intégral de 195 personnes d'ici le printemps 2008. Le Conseil est conscient des défis considérables qui doivent être surmontés pour permettre à la mission EUPOL d'atteindre son plein potentiel, et il fournira à la mission tout l'appui nécessaire pour y parvenir. Le déploiement de la mission EUPOL représente une augmentation de l'effort consenti par l'UE en Afghanistan. Il met en évidence la nécessité de replacer tous les efforts de l'UE dans le cadre d'une approche intégrée et globale. L'UE réitère son adhésion au rôle central que joue la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA- sous l'égide de l'ONU) dans la coordination de l'action civile des donateurs. En outre, pour soutenir le développement et renforcer la coordination, il est essentiel de promouvoir l'extension du champ d'action des Nations unies à toutes les provinces. L'UE veillera à améliorer la cohérence entre les donateurs, y compris pour ce qui est de mieux coordonner tant l'action militaire que civile de la communauté internationale en Afghanistan ;
- le Conseil indique qu'il est crucial, pour assurer la stabilité du pays dans son ensemble, de combattre efficacement la **production et le trafic de drogue**. Il est conscient des liens qui existent entre le trafic de drogue et l'insurrection. La stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue doit de toute urgence être mise en œuvre de manière cohérente ;
- le Conseil constate l'importance que revêt l'engagement résolu des partenaires limitrophes et régionaux en faveur de la stabilisation de l'Afghanistan, et préconise d'amplifier la coopération régionale, qui est un moyen efficace de promouvoir la sécurité, la gouvernance et le développement en Afghanistan. ;
- le Conseil réexaminera périodiquement la mise en œuvre de la politique de l'UE à l'égard de l'Afghanistan.